



EDITION GRANDES CULTURES

STATION
POITOU-CHARENTES

1Bulletin n° 229 (02/93) du 29 Janvier 1993

BLE : Grille de risque piétin-verse et préconisation

COLZA

Les stades sont très avancés pour la saison ; ceux-ci vont de C2 (entre noeuds visibles) à D1 (boutons accolés encore cachés).

CHARANCONS DE LA TIGE

Situation
Le vol n'a pas débuté.

Préconisation
Il est trop tôt pour intervenir.

BLE

PIETIN - VERSE

Situation - Prévision
Des symptômes correspondant aux contaminations d'Octobre sont couramment observés dans les parcelles favorables au Piétin-verse. Ces taches sont (levées avant le 15 Novembre) ou seront à l'origine de nouvelles contaminations dès la présence de conditions climatiques favorables.
Les températures que nous connaissont actuellement ne font qu'aggraver le risque piétin dans les parcelles à fort risque agronomique. Pour mieux préciser ce niveau de risque, consulter la grille ci-dessous :

Date de levée		Type de sol		Précédents	
Avant le 20/11	+ 9	Sols limoneux	+ 5	Blé en 1992	+ 4
				Blé en 1991	+ 2
Du 20/11 au 15/12	+ 7	Groies séchantes	+ 1	Blé en 1990	+ 1
				Blé en 92 et 91	+ 5
Après le 15/12	+ 2	Sol de marais	0	Blé en 91 et 90	+ 3
		Autres types de sol	+ 3	Blé en 92 et 90	+ 4

Note globale = Note 1 + Note 2 + Note 3
Note globale inférieur à 6 = risque de piétin très faible
Note globale entre 6 et 10 = risque piétin limité
Note globale entre 11 et 15 = risque piétin moyen
Note globale supérieure à 15 = risque piétin très élevé

Préconisation
. **Levées précoces (jusqu'au 15 Novembre) à risque agronomique très élevé** : Dans cette situation, une intervention au stade 1 noeud sera beaucoup trop tardive pour garantir une bonne efficacité de l'anti-piétin. En effet, la curativité des produits sur cette maladie est très faible.

Une intervention dès maintenant, et dans tous les cas avant la prochaine pertubation, permettra d'optimiser l'efficacité de l'anti-piétin strict compte-tenu du cycle très précoce du champignon cette année.
. **Autres situations** : pas d'intervention pour le moment.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 300 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
Directeur Gérant: J.P. FIQUEMAL
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693

P2